

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 12 Novembre (12/11/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTES :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Michel PIRAME, M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux.**

Madame Christine HEMERY est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 17 NOV. 2015

CASTELSARRASIN - 82

12 – 12 Novembre 2015

**OPAH – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS, M. ET MME BKHAÏT MOHAMED**

Rapporteur : M. CASSIGNOL.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**VU** la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

**VU** la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

**VU** la délibération n°5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

**VU** la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

**VU** la délibération n° 7 du 20 novembre 2014 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – animation du dispositif,

**VU** la demande de subvention en date du 02/07/2015 de M. et Mme BKHAIT Mohamed propriétaires occupants aux revenus très modestes, demeurant 3, Rue Tourneuve, 82200 Moissac,

**VU** l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 30 juin 2015 et de la commission d'accompagnement communale réunie le 9 septembre 2015,

**CONSIDERANT** que M. et Mme BKHAIT Mohamed, remplissent les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

**CONSIDERANT**, en effet, que M. et Mme BKHAIT Mohamed mettent en œuvre des travaux d'amélioration thermique de leur habitation pour un montant de travaux de 17 485.20 € HT, portant sur :

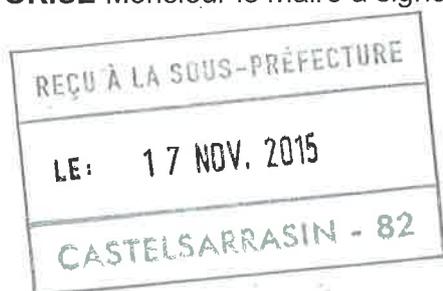
- L'isolation des combles,
- L'installation d'une VMC,
- L'installation d'une chaudière à condensation.

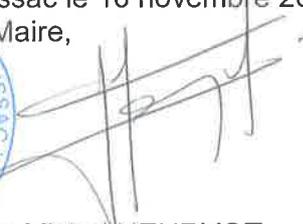
**CONSIDERANT** que l'ANAH attribue une aide de 50% à M. et Mme BKHAIT Mohamed, propriétaires occupants, aux revenus très modestes, dans le cadre du fond d'aide à la rénovation thermique (FART)

**CONSIDERANT** que la Ville de Moissac attribue une aide de **1 000€** aux propriétaires occupants, aux revenus très modestes, dans le cadre du fond d'aide à la rénovation thermique (FART),

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- 1- **DECIDE** de verser à M. et Mme BKHAIT Mohamed une subvention de **1 000 €** conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,
- 2- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015,
- 3- **DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,
- 4- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.



Pour copie conforme  
Moissac le 16 novembre 2015  
Le Maire,  
  
Jean-Michel HENRYOT